



Nouvelles mises en garde concernant Thionex EC (concentré émulsifiable)

Selon la réévaluation récente de l'endosulfan effectuée par Santé Canada, cette matière active contenue dans les produits Thionex^{MC} présenterait des risques professionnels et environnementaux, ce pour quoi ces produits seront graduellement et complètement abandonnés d'ici le 31 décembre 2016. Entre-temps, certaines utilisations ont été éliminées plus tôt (voir le premier tableau ci-dessous) et des mesures provisoires d'atténuation des risques ont été mises en place.

AVIS À L'UTILISATEUR	
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre 2010 sur les cultures suivantes :	tous les produits de formulation : épinards, haricots à écosser, luzerne, maïs de grande culture, pois à écosser, tournesol, trèfle; produits de formulation sous forme de poudre mouillable : cultures indiquées ci-dessus, et haricots secs, maïs sucré, pois secs et tomates de plein champ.
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre 2012 sur les cultures suivantes :	brocoli, chou, chou-fleur, choux de Bruxelles, concombre de serre, haricot sec, maïs sucré, navet, point d'appât à l'extérieur des usines de transformation des aliments, poire, pois sec, pomme, raisin, rutabaga, tomate de serre.
Le dernier jour d'utilisation permis est le 31 décembre 2016 sur les cultures suivantes :	abricot, aubergine, betterave à sucre, céleri, cerise, citrouille, concombre, courge, fraise, laitue pommée, melon, pêche, plantes ornementales (de serre et à l'extérieur), poivron, pomme de terre, prune, tomate (sauf les produits de serre et les produits de formulation sous forme de poudre mouillable pour les tomates comme il a été indiqué plus haut).
NE PAS utiliser ce produit sur toute culture ou tout site après le 31 décembre 2016.	

Afin de continuer à utiliser Thionex EC, des mises en garde ont été ajoutées à l'étiquette de produit et doivent être respectées pour protéger les autres et vous-même contre l'exposition.
Il vous incombe de connaître et de suivre le mode d'emploi sur l'étiquette.

Culture	Délai de sécurité (DS)	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Dose maximale par saison (g m.a.*/ha/année)	Nombre maximal d'applications par année
Céleri	4 jours	14 jours	1100	1
Concombre de pleine terre, melon	4 jours	9 jours	2200	3
Aubergine, poivron, tomate de plein champ	4 jours	27 jours	2200	2
Laitue pommée	4 jours	14 jours	2200	2
Plantes ornementales en serre	2 jours	S. O.	S. O.	1
Plantes ornementales d'extérieur	2 jours	S. O.		2
Pomme de terre**	5 jours	5 jours	2200	4**
Citrouille, courge	7 jours	9 jours	2200	3
Fraise	4 jours – dépistage, sarclage, irrigation et paillage; 7 jours – toutes les autres activités.	7 jours	4000	2
Betterave à sucre	10 jours – irrigation, dépistage; 48 heures – toutes les autres activités.	45 jours	1100	1

* « m.a. » signifie « matière active ». ** Thionex EC est homologué pour une utilisation sur les pommes de terre tous les **DEUX** ans, seulement.

Pour toutes les cultures où plusieurs applications sont permises, le délai minimum entre chaque application est de **7 jours**.

Consulter l'étiquette du produit pour connaître les insectes visés et les doses d'application spécifiques.

En quoi consiste un délai de sécurité?

Un délai de sécurité (DS) est la période suivant l'application d'un pesticide durant laquelle l'accès à la zone traitée doit être restreint pour permettre aux résidus de pesticides de se dégrader et d'atteindre des concentrations qui ne posent pas de risques pour la santé. Pour Thionex EC, le DS est indiqué pour chaque culture. À partir du moment de l'application jusqu'à la fin du DS, aucune personne ne peut pénétrer dans un champ qui a fait l'objet d'une

pulvérisation de pesticides sans porter l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette. ***Il incombe aux producteurs d'aviser les travailleurs agricoles et autres personnes (inspecteurs, agronomes, dépisteurs, grand public, etc.) qui pourraient se trouver sur le site de l'application du pesticide et du délai de sécurité en vigueur pour un champ ou un verger.***

Quelle quantité de produit puis-je appliquer de façon sécuritaire?

Des limites ont été établies pour la quantité de Thionex EC qui peut être appliquée. Chaque spécialiste de l'application ne doit pas manipuler plus de 0,675 L de produit par jour. (À raison d'une dose de 1,5 L de produit par 1 000 L d'eau, le spécialiste peut appliquer environ 450 L d'un mélange à pulvériser par jour.) Cependant, il existe une exception. Dans le cas des ***pommes de terre***, à l'aide d'un pulvérisateur à rampe, chaque spécialiste ne doit pas manipuler plus de 200 L d'un produit par jour. (À raison d'une dose de 2 L de produit par hectare, cette limite permet de traiter environ 100 hectares par jour.) Ces restrictions sont en vigueur pour réduire au minimum l'exposition de chaque spécialiste et signifient que l'application peut se faire pendant plusieurs jours par un seul spécialiste ou par de multiples spécialistes le même jour.

De quel équipement de protection individuelle ai-je besoin pour mélanger, charger et appliquer Thionex EC?

Le port d'équipement de protection individuelle est requis lorsque vous manipulez des produits Thionex EC pour réduire au minimum l'exposition à des pesticides et protéger votre santé. L'équipement de protection individuelle requis change selon l'activité que vous effectuez et l'équipement que vous utilisez. Le tableau suivant présente l'équipement de protection individuelle ***minimal*** requis pour diverses activités.

Équipement de protection individuelle nécessaire	Mélange ou chargement; nettoyage ou réparation	Méthode d'application		Accès précoce avant le DS
		Pulvérisateur à rampe (cabine fermée)	Équipement portatif	
Combinaison résistant aux produits chimiques	✓	✓	✓	✓
Chemise à manches longues et pantalon long	✓	✓	✓	✓
Chaussures résistant aux produits chimiques	✓		✓	
Chaussures et chaussettes		✓		✓
Gants résistant aux produits chimiques	✓	✓*	✓	✓
Lunettes ou masque de protection				✓

Équipement de protection individuelle nécessaire	Mélange ou chargement; nettoyage ou réparation	Méthode d'application		Accès précoce avant le DS
		Pulvérisateur à rampe (cabine fermée)	Équipement portatif	
Appareil respiratoire d'un modèle approuvé contre les vapeurs organiques	✓		✓	✓**
Tablier résistant aux produits chimiques	✓			
Casque résistant aux produits chimiques				

* Des gants résistant aux produits chimiques doivent être à portée de mains pour sortir de la cabine.

** Vous devez seulement utiliser un appareil respiratoire approuvé pour entrer dans une serre après l'application d'un pesticide. Vous pouvez entrer dans une serre SEULEMENT si l'espace a été bien aéré après la pulvérisation d'un pesticide.

Quelles sont les zones tampons qui doivent être respectées au moment de l'application de Thionex EC?

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les petits mammifères sauvages. Des zones tampons ont été ajoutées aux étiquettes pour toutes les cultures. La taille de la zone tampon varie selon l'équipement utilisé, la culture, de même que les habitats vulnérables situés près des champs faisant l'objet d'un traitement. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, DANS LA DIRECTION DU VENT, des habitats vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons requises pour la protection de ce qui suit :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins d'un mètre	Plus d'un mètre	Moins d'un mètre	Plus d'un mètre
Pulvérisateur agricole	Aubergine, citrouille, concombre, courge, fraise, melon, poivron, pomme de terre	90 m	40 m	120 m	120 m
	Céleri	50 m	20 m	120 m	120 m

L'utilisation des pulvérisateurs portatifs ou à dos ainsi que les traitements localisés NE nécessitent PAS de zone tampon. Dans certains cas, les zones tampons peuvent être réduites conformément aux calculs effectués au moyen du calculateur de zones tampons en ligne de Santé Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez effectuer une recherche en ligne en tapant « calculateur de zones tampons ».

Pour obtenir des renseignements sur le produit comme les doses de mélange et les organismes nuisibles visés, veuillez consulter l'étiquette du produit.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de Santé Canada
1-800-267-6315
pmra.infoserv@hc-sc.gc.ca